

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marie-Lyne Thériault	Numéro de permis 2020081	Date d'inspection Le 29 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie La P'tite Récré		Numéro de téléphone (506) 838-4938	
Adresse 10 rue Rita Smith Saint-Basile NB E7C 1J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi (Journée pédagogique), la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des effets personnels, des espaces de rangement, des activités quotidiennes (discussion pour une planification pour les après-classe durant les journées pédagogiques) et de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements)
Observation de la collation.
Les enfants se préparent pour aller à l'extérieur après la collation.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 janvier 2024

Date

original signé par

Marie-Lyne Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 janvier 2024

Date